

Jour de séance 87

le mardi 4 octobre 2022

13 h

Prière.

Le président de la Chambre, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin des élections partielles tenues le 20 juin 2022 dans les circonscriptions électorales de Baie-de-Miramichi—Neguac et de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. G. Savoie, il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

RAPPORT DU SCRUTIN DES ÉLECTIONS PARTIELLES DU
20 JUIN 2022

Paragraphe 96(5) de la *Loi électorale*

BAIE-DE MIRAMICHI-NEGUAC # 9

Réjean Savoie	PC	2286 E
Shawn Wood	L	1753
Chad Duplessie	PVNBGP	772
Tom L'Huillier	AGNB	172
Richard (Hoss) Sutherland	IND	99

Cyril Donahue
Directeur du scrutin

MIRAMICHI-SUD-OUEST-BAIE-DU-VIN # 11

Mike Dawson	PC	2542 E
Hannah Fulton Johnston	L	1737
Julie Guillemet-Ackerman	PVNBGP	223
Larry Lynch	AGNB	363

Peter Parker
Directeur du scrutin

Le premier ministre présente M. R. Savoie, député désigné de la circonscription électorale de Baie-de-Miramichi—Neguac, et M. Dawson,

député désigné de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin, qui ont prêté serment et signé le rôle. Les députés prennent leur siège à la Chambre.

Le président donne la parole aux chefs de parti afin de faire des déclarations au sujet du décès de la reine Elizabeth II.

M. McKee accueille à la Chambre M^{me} Susan Holt, la chef nouvellement élue du Parti libéral. Le premier ministre et M. Coon se joignent à lui à cet égard.

M. Guitard invoque le Règlement ; il soutient que la déclaration de félicitations de l'hon. M^{me} Scott-Wallace aurait dû être faite pendant les déclarations de ministres. Le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Allain a usé d'un langage non parlementaire en accusant M. Leblanc de dire des faussetés. Le président sursoit à statuer.

Le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

M. Arseneau (Kent-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à améliorer les chemins Cails Mills et Emerson. (Pétition 51.)

M. Cullins, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le septième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 4 octobre 2022

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son septième rapport de la session.

Le comité se réunit le 27 septembre 2022 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 119, *Loi modifiant la Loi sur les techniques du génie*, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Carleton-York, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Ryan Cullins, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Allain, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 4 octobre 2022

S.H. la lieutenant-gouverneure a pris connaissance d'un projet de loi intitulé *Loi concernant le financement communautaire*, qu'elle transmet et recommande à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Brenda L. Murphy

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Allain :
120, *Loi concernant le financement communautaire*.

Sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par M. McKee, propose ce qui suit :

qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le roi pour exprimer nos plus profondes condoléances à l'occasion du décès de Sa Majesté la reine Elizabeth II, adresse conçue en ces termes :

À Sa Très Excellente Majesté le roi,

Nous, parlementaires à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, prions respectueusement Votre Majesté de croire à la grande tristesse qu'éprouve la population de la province à la suite du décès de la reine Elizabeth II et vous offrons, ainsi qu'à tous les membres de la famille royale, nos plus sincères condoléances.

Sa Majesté la reine a consacré sa vie entière à son peuple. Elle incarnait la foi, l'esprit de service, le sens du sacrifice et le sens du devoir.

Sa Majesté la reine était l'exemple même de la stabilité, de la continuité et de la tradition. Elle a été la reine de plusieurs générations de gens du Nouveau-Brunswick. Pendant son règne, 12 lieutenants-gouverneurs et 12 premiers ministres ont été en poste au Nouveau-Brunswick.

Au cours de ses 70 ans de règne, la reine a réussi à maintenir les traditions tout en adaptant la Couronne à un monde en constante évolution.

Nous nous souvenons avec affection de Sa Majesté et des nombreuses visites qu'elle a faites dans notre province avec Son Altesse Royale le prince Philip, duc d'Édimbourg, ainsi que des efforts particuliers qu'ils ont déployés pour rencontrer des gens du Nouveau-Brunswick issus de tous les milieux qui s'efforcent de fournir un apport précieux à leur collectivité.

La population est profondément attristée par le décès de Sa Majesté, et son héritage se perpétuera au fil du temps par le truchement des personnes qui ont été marquées par sa foi, sa loyauté, son dévouement et son amour envers le Canada et la population canadienne. Elle occupera toujours une place privilégiée dans notre cœur et notre mémoire. Puisse-t-elle reposer en paix. (Motion 117.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Turner donne avis de motion 118 portant que, le vendredi 7 octobre 2022, appuyé par M. Carr, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, 10 heures soient imparties aux délibérations à toutes les étapes de l'étude du projet de loi 120, rétroactivement au 5 octobre 2022, et que, à l'expiration du délai de 10 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de la Chambre ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption de ce projet de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ce projet de loi franchisse plus d'une étape le jour même ;

que, nonobstant l'expiration du délai de 10 heures, 20 minutes soient imparties, au besoin, à l'étude de ce projet de loi en comité, sur demande du leader parlementaire du gouvernement.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que la motion 118 est irrecevable puisqu'elle permet que soit franchie plus d'une étape le même jour, et donc antidémocratique. Le président sursoit à statuer.

L'hon. M. G. Savoie donne avis que, le mercredi 5 octobre 2022, la deuxième lecture des projets de loi 119 et 120 sera appelée.

La séance est levée à 14 h 49.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

vérificatrice générale, volume I, 2022 (audit de performance)	(23 juin 2022) ;
Recycle NB, 2021	(30 juin 2022) ;
caisse d'indemnisation établie en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des pompiers</i> du Nouveau-Brunswick, 2021	(6 juillet 2022) ;
Travail sécuritaire NB, 2021	(6 juillet 2022) ;
Réseau de santé Horizon, 2021-2022	(8 juillet 2022) ;
Bureau d'intervenant public, une unité du Cabinet du procureur général, 2021-2022	(12 juillet 2022) ;
Réseau de santé Vitalité, 2021-2022	(15 juillet 2022) ;
Commission des services financiers et des services aux consommateurs, 2021-2022	(28 juillet 2022) ;
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, 2021-2022	(28 juillet 2022) ;
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2021-2022	(16 août 2022) ;
Vestcor Inc., 2021	(22 août 2022) ;
Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick, 2021-2022	(25 août 2022) ;
Société de développement régional, 2019-2020	(31 août 2022) ;
Société des loteries et des jeux du Nouveau- Brunswick, 2020-2021	(1 ^{er} septembre 2022) ;
Société de l'inclusion économique et sociale, 2021-2022	(8 septembre 2022) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2021-2022	(8 septembre 2022) ;
Cannabis NB, 2021-2022	(15 septembre 2022) ;
Société des alcools du Nouveau-Brunswick, 2021-2022	(15 septembre 2022) ;

rapport sur le rendement 2021-2022, Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick (20 septembre 2022) ;

Autres rapports

renseignements concernant la modification des droits relatifs aux redevances sur le bois récolté sur les terres de la Couronne au titre de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne (Loi sur les droits à percevoir)* (30 juin 2022) ;

renseignements concernant l'établissement des nouveaux droits prévus au *Règlement général* pris en vertu de la *Loi sur les permis de détaillants de cannabis (Loi sur les droits à percevoir)* (30 juin 2022) ;

Rapport de gestion sur les états financiers consolidés et notes afférentes 2021, Travail sécuritaire NB (6 juillet 2022) ;

états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 31 mars 2022 (15 juillet 2022) ;

renseignements concernant la modification de droits et l'instauration de nouveaux droits au titre du *Règlement 89-65, Règlement sur les droits relatifs aux autorisations spéciales*, pris en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur (Loi sur les droits à percevoir)* (2 août 2022) ;

états financiers de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, 31 mars 2022 (22 août 2022) ;

ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, résultats de la surveillance de la qualité de l'air, 2020 (29 septembre 2022) ;

comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, volume 1 (états financiers consolidés) (29 septembre 2022) ;

Pétitions

réponse à la pétition 46 (15 juin 2022) ;

réponse à la pétition 48 (22 juin 2022) ;

réponses aux pétitions 49 et 50 (19 juillet 2022).